



Sites Clunisiens
Candidature
Patrimoine Mondial

Le lancement

20
21





Sommaire

6

La FESC
promotrice
de la candidature
UNESCO

24

En quoi le patrimoine
clunisien pourrait-il être
universel ?

44

Les sites clunisiens
candidats
pour la liste UNESCO

Le mot du président



Du patrimoine clunisien au patrimoine universel

Un regard rétrospectif sur les 27 ans d'existence de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens nous permet de mesurer à la fois le chemin qu'elle a parcouru et la dimension d'intérêt général des actions engagées.

Le chemin parcouru est celui de la construction patiente

d'un réseau, avec des dizaines de responsables engagés bénévolement qui, tels des artisans, œuvrent à recréer des liens entre des centaines de sites dont l'histoire est liée à celle de l'abbaye de Cluny. Cette prise de conscience touche plusieurs pays d'Europe dans les années qui suivent la fondation de la Fédération : les sites clunisiens se traduisent en italien, en anglais, en allemand, en espagnol... et même en polonais !

À la résolution des administrateurs s'ajoutent la compétence et l'implication des salariés : le premier est embauché en 1999, le 2^{ème} en 2006, le 3^{ème} en 2016. La présence de ces professionnels permet à la Fédération d'être récompensée par le Conseil de l'Europe pour deux de ses actions pédagogiques dès 2000-2001 ; elle l'aide à devenir un Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe en 2005 et assure la mise en œuvre dans plus de 100 sites de l'extraordinaire programmation Cluny 2010, en 2009-2010.

Sans parler du projet Clunypedia qui, depuis 2012, met en lumière l'ampleur considérable du réseau clunisien, entre le XII^e et le XVIII^e siècles, grâce à l'utilisation intelligente des outils numériques.

C'est ainsi presque naturellement que se pose depuis plusieurs années la question de savoir pourquoi ce patrimoine clunisien n'est pas inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO pour sa valeur et sa dimension universelles. Cela nous semble si évident, et pourtant !...

Cette suprême reconnaissance nécessitait une réflexion de fond, qui arrive désormais à échéance. Pour que cette démarche internationale puisse prendre tout son sens, il est désormais nécessaire que les territoires départementaux, provinciaux et régionaux concernés prennent toute leur part, aux côtés de la Fédération, pour un travail auprès de leurs États et de leurs populations. Ce document apporte toutes les réponses qui vont désormais nous permettre d'entamer, en 2021, la rédaction du dossier officiel de la candidature à l'UNESCO.

Rémy Rebeyrotte
Président de la Fédération Européenne
des Sites Clunisiens



Carte d'identité de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens



- **18 juin 1994**, fondation de l'association à Souvigny (Allier, France)

- **Siège européen** situé à Cluny (Saône-et-Loire, France)

- **Rassemble 200 sites dans 7 pays d'Europe**

- **Travaille avec 150 communes, 40 associations** culturelles et touristiques, des propriétaires et gestionnaires de sites de l'Ecosse à la Pologne et de l'Espagne à l'Italie.

- **82% de collectivités publiques**

- **8 domaines d'intervention** au service du patrimoine :

communication tourisme

numérique culture

événementiel recherche

sensibilisation jeunesse

- **2012, Clunypedia, plateforme numérique innovante au service du patrimoine**

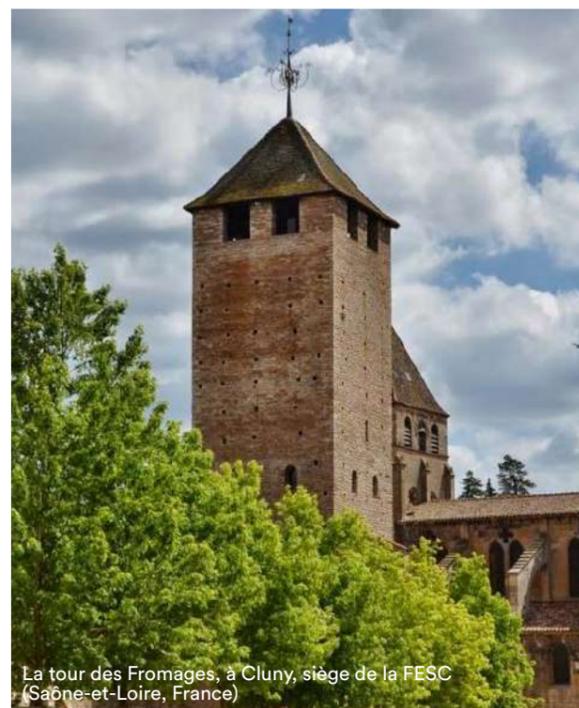


- **Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe depuis 2005**

Cultural route
of the Council of Europe
Itinéraire culturel
du Conseil de l'Europe



En 2005, la FESC est certifiée Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe. Les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe sont une invitation à voyager et à découvrir le patrimoine riche et diversifié de l'Europe, en promouvant le rapprochement de personnes sur des lieux d'histoire et de patrimoine. Ils portent les valeurs du Conseil de l'Europe : droits de l'homme, diversité culturelle, dialogue interculturel et échanges mutuels."



La tour des Fromages, à Cluny, siège de la FESC (Saône-et-Loire, France)

Un conseil d'administration international

Rémy Rebeyrotte
PRÉSIDENT
 (Autun)

Jose Antonio Perrino Diez
VICE-PRÉSIDENT
 (Carrion de los Condes)

Marc Fleuret
VICE-PRÉSIDENT
 (Déols)

Nicole Laurent
SECRÉTAIRE
 (Volvic)

Fabrice De Icco
TRÉSORIER
 (Romainmôtier)

Roberto Gozzi
 (San Benedetto Po)

Gumersindo Bueno Benito
 (Junta de Castilla y León)

Sylvain Dardoullier
 (Département de la Loire)

Gérard Deflisque
 (Saint-Maurin)

Pierre Lemonier
 (Charolles)

Aurélien Mollard
 (Charlieu)

Marie-Thérèse Rivière-Prost
 (Ternay)

Philip Evans
 (Monthelie)

Marie Teresa Sapienza
 (Vizzolo Predabissi)

Isabel Götz
 (Calw)

Marie Fauvet
PRÉSIDENTE D'HONNEUR
 (Cluny)

Michel Gaudard
PRÉSIDENT D'HONNEUR
 (Romainmôtier)

Edouard Noverraz
ADMINISTRATEUR ASSOCIÉ
 (Payerne)

La Fédération Européenne des Sites Clunisiens, promotrice de la candidature UNESCO

Le 26 mai 2018, les membres européens de la Fédération réunis en assemblée générale aux Lucs-sur-Boulogne (Vendée, France), autorisait le président Rémy Rebeyrotte et le Bureau à entamer les premières démarches pour rendre possible une candidature UNESCO qui concerne le patrimoine clunisien.

En présence de François Bon, conseiller pour le Patrimoine du Conseil Départemental de la Vendée, propriétaire du site clunisien de Maillezais, le directeur Christophe Voros exposait la stratégie pour les deux années à venir.

Cluny et les sites clunisiens
Patrimoine mondial de l'Humanité ?

Sites Clunisiens
Fédération Européenne





2017-2020

Le travail des administrateurs de la Fédération



Dans la foulée de son élection à la présidence de la Fédération, Rémy Rebeyrotte convoquait le conseil d'administration à l'Assemblée nationale, à Paris, le 20 septembre 2017, pour fixer les conditions favorables à la mise en œuvre d'une candidature des sites clunisiens pour une inscription

sur la Liste du Patrimoine mondial. À l'unanimité, les administrateurs confient alors au directeur, Christophe Voros, la mission de sensibiliser l'ensemble des membres et des partenaires du réseau clunisien à cette perspective ; il devra les sonder pour aider à déterminer si toutes les conditions sont réunies pour

une « opération UNESCO ». Le président, le directeur, les membres du bureau et ceux du conseil d'administration travailleront alors très étroitement durant plus de 24 mois à mobiliser l'ensemble de leurs réseaux et à susciter des partenariats, partout où l'on compte des sites clunisiens.

L'adhésion des sites et des collectivités publiques



Que ce soit en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Espagne ou en France, chaque rencontre avec les représentants des sites clunisiens et des institutions culturelles et touristiques a suscité intérêt, enthousiasme et adhésion.

Jusqu'au début de l'année 2020, le président Rebeyrotte, accompagné du directeur et d'administrateurs, a ainsi été amené à intervenir à de nombreuses reprises dans chacun de ces pays, lors de réunions spéciales ou d'assemblées



statutaires au cours desquelles les grands principes d'une inscription du patrimoine clunisien sur la liste UNESCO ont toujours été validés.

Les 3 années qui ont rendu la candidature possible

La signature de conventions structurantes

Pour la première fois, la Fédération Européenne des Sites Clunisiens a œuvré au rapprochement de deux grandes régions européennes pour leur mobilisation commune en faveur des sites clunisiens de leurs territoires respectifs : la Bourgogne-Franche-Comté, en France, et la Castilla y León, en Espagne. Ce partenariat d'un nouveau genre s'est matérialisé par la signature d'une convention tripartite, le 9



juillet 2018, à Frómista (Palencia), site clunisien étant une étape majeure du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle - à la fois itinéraire culturel reconnu par le Conseil de l'Europe et bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial ! Le symbole était parfait. Car cette convention contient un paragraphe consacré à la candidature des sites clunisiens pour la liste UNESCO. La Région Bourgogne-Franche-Comté accompagne d'ailleurs financièrement la Fédération dans ce dossier, depuis 2018.



Un des gestionnaires majeurs de l'abbaye de Cluny est le Centre des Monuments Nationaux (CMN), établissement public ayant également la charge du site clunisien de la chapelle des Moines de Berzé-la-Ville, à une quinzaine de km de Cluny. Son président, Philippe Bélaval, a signé une convention de partenariat avec le président Rebeyrotte le 18 octobre 2019, afin de consolider un rapprochement entre leurs deux structures qui s'était amorcé quelques années auparavant. Dans le cadre de la candidature UNESCO, Philippe Bélaval a assuré la Fédération du total soutien - de poids - du CMN.

Les médias ont commencé à suivre le dossier

Articles de presse, dossiers, reportages, interviews... Les principales étapes de cette mobilisation progressive, région par région, pays par pays, ont été suivies et relayées par les quotidiens et médias locaux et régionaux, toujours avec un intérêt et un questionnement grandissants. Ce travail de communication spécifique a permis la Fédération de penser des outils spécifiques pour le moment de la candidature.





Le pré-dossier

de la candidature UNESCO

L'équipe de la candidature



Christophe Voros
LE DIRECTEUR DE LA FÉDÉRATION



Christophe Voros a débuté à la Fédération en 1999. L'ouverture du réseau aux sites européens, la certification d'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe, les festivités Cluny 2010, la plateforme Clunypedia.com... C'est lui ! La coordination de ces actions lui a permis de développer des habitudes de travail avec les sites clunisiens d'Europe, qui seront précieuses dans la conduite de la candidature UNESCO.



Enrique Saiz Martin
LE COORDINATEUR DE LA RÉDACTION
DU PRÉ-DOSSIER



Il a collaboré à de nombreuses candidatures d'inscription à l'UNESCO et a participé notamment, en Espagne, au dossier des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle. Sa connaissance du réseau clunisien, dont il a été un administrateur impliqué, en ont fait une personnalité rapidement identifiée pour coordonner la rédaction du pré-dossier de la candidature.



José Maria Lobo de Carvalho
L'ARCHITECTE CONSERVATEUR



Il est architecte spécialisé dans la restauration et la conservation du patrimoine. Au Portugal, il a supervisé la restauration du chalet de la Comtesse d'Edla, au cœur du parc culturel de Sintra, classé à l'UNESCO.



Morgan Monerrat
LES PROJETS ET LA COMMUNICATION



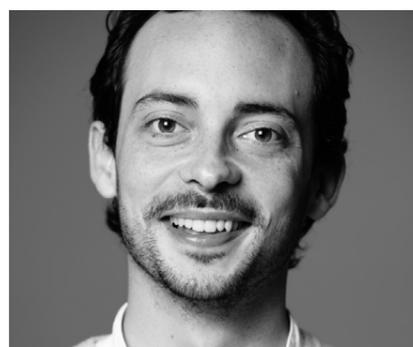
Licencié en histoire et détenteur d'un master en management culturel de l'Université de Bourgogne, il affine sa connaissance du réseau clunisien en participant à l'organisation des festivités du 1100ème anniversaire de l'abbaye de Cluny. Il a rejoint le réseau il y a 5 ans pour assister le directeur dans la conduite des projets de la Fédération et développer sa visibilité sur la scène européenne.



Beatriz Alonso
LA CHARGÉE DE MISSION CULTURELLE



Depuis 15 ans, elle coordonne des projets de développement territorial et anime des groupes de travail, partout en Europe, autour du patrimoine culturel.



Gaspar Crespi
L'ARCHITECTE MARKETEUR



Ses travaux sont complémentaires à ceux de José Maria, puisqu'il est architecte spécialisé en marketing, engagé dans plusieurs projets de conseils culturels.

« C'est à la fin de l'année 2019 que nous avons dû nous rendre à l'évidence : quasiment tous les feux étaient au vert pour le lancement d'une candidature d'une liste de sites clunisiens, autour de Cluny, à une inscription sur la Liste du Patrimoine mondial. Les représentants et gestionnaires des sites, publics comme privés, le souhaitaient ardemment. Les élus des collectivités régionales l'appelaient de leurs vœux. De nombreuses collectivités départementales manifestaient leur intérêt auprès de nous. D'incontournables institutions culturelles nationales avaient émis une appréciation favorable, et nous entretenions de très constructives relations avec les services concernés du ministère français de la Culture... »

Fort de ce contexte encourageant, nous décidâmes de « marquer l'essai » de cette première phase de travail par la réalisation d'un document général, qui à la fois récapitule les éléments de contexte et pose les jalons du développement d'une candidature pour les années à venir. Une manière « d'avant-dossier » de la candidature, qui soit pour tous une feuille de route permettant une mobilisation générale et l'engagement d'un travail international.

Dès le début de l'année 2020, le président Rebeyrotte et les membres du bureau confièrent la réalisation technique de ce document particulier à un homme aux compétences reconnues en la matière, Enrique Saiz Martin. Directeur général du Patrimoine culturel de la Communauté autonome de Castilla y

León durant 16 ans, il eut entre autres la charge des dossiers du Patrimoine mondial de son territoire en assurant le lien entre le Centre du Patrimoine mondial, à Paris, et les autorités politiques et administratives castillanes. En outre, son ancienne qualité d'administrateur de la FESC lui permit d'acquérir une connaissance aigüe du réseau clunisien, de ses atouts comme de ses faiblesses.

Enrique Saiz fit appel dans la foulée aux compétences complémentaires de trois collègues afin de creuser tous les aspects de la candidature clunisienne, tout à fait atypique. Cette nouvelle équipe technique ainsi constituée, la Fédération lança dès le printemps 2020, et ce malgré les contraintes sanitaires imprévues, le chantier de la rédaction de ce qui était désormais appelé le pré-dossier de la candidature. Ce document étant considéré comme le brouillon du véritable dossier de la candidature.

Cette très large réflexion englobe différents aspects de la démarche : la teneur de la candidature, sa justification, les grands axes de son contenu, ainsi que toutes les applications pratiques qui en découlent, pour ses acteurs comme pour leurs partenaires. La synthèse de ce travail, technique et touffu, est présentée dans les pages suivantes. Elle a pour but de clarifier les engrenages d'une organisation encore inédite pour la FESC et se propose comme un premier mode d'emploi pour l'engagement des sites clunisiens dans une démarche aussi exigeante que passionnante.

La synthèse de ce travail, technique et touffu, est présentée dans les pages suivantes. Elle a pour but de clarifier les engrenages d'une organisation encore inédite pour la FESC et se propose comme un premier mode d'emploi pour l'engagement des sites clunisiens dans une démarche aussi exigeante que passionnante.

Elle a pour but de clarifier les engrenages d'une organisation encore inédite pour la FESC et se propose comme un premier mode d'emploi pour l'engagement des sites clunisiens dans une démarche aussi exigeante que passionnante.

Christophe Voros

À l'Assemblée Nationale, à Paris, le 23 juillet 2020, les principaux axes du pré-dossier de la candidature sont fixés par (de g. à d.) le directeur Christophe Voros, le président Rémy Rebeyrotte, la maire de Cluny, Marie Fauvet, le président du CMN, Philippe Bélaval, le coordinateur du pré-dossier, Enrique Saiz et son associé, José Maria Lobo de Carvalho.





Tout mettre en œuvre pour entamer la rédaction du dossier de la candidature dès 2021

L'équipe technique reste quotidiennement connectée à l'équipe de la Fédération et au président, en Bourgogne. En 2020, entre les quatre rencontres de travail organisées à Paris et à Cluny, l'ensemble des échanges s'est déroulé par visioconférence, téléphone, courriel. Le challenge de cette année si particulière ? Tout mettre en place pour que la rédaction du dossier de la candidature puisse être envisageable... en 2021 !

Ont ainsi été menées simultanément les travaux dans quatre directions nécessaires :



Marie-Guite Dufay
Présidente de la Région
Bourgogne-Franche-Comté

“ Tant par leurs qualités architecturales que par leur importance dans notre histoire culturelle et spirituelle, les sites clunisiens forment un ensemble en tout point inestimable, non seulement pour notre Région, mais bien au-delà. Leur inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'humanité doit nous permettre de mieux faire valoir cette richesse qui, par essence, est notre bien commun.”



Le château de Givrey - Chambrenin - Côte d'Or - France - © FESC - Océane Photojournalisme / Clément Barré



Partenaire de la candidature de
Cluny et des Sites clunisiens européens
sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO



étape
1

La grande enquête :

les sites clunisiens et le Patrimoine mondial

Une enquête auprès des sites clunisiens ?

Pour impliquer les représentants des sites clunisiens et toutes les personnes qui les valorisent. Une démarche d'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO est à la fois une tâche technique et un projet participatif, dont la dimension sociale et civique est de plus en plus valorisée par les organes consultatifs de l'UNESCO et par le Centre du patrimoine mondial.

Dans le cas de notre candidature clunisienne, cet aspect est d'autant plus incontournable que la candidature est complexe, en série (c'est-à-dire qu'elle réunit plusieurs sites sur une même liste) et transnationale. Forger une conscience collective autour de ce projet commun est le premier objectif de cette enquête.

- **recueillir** et analyser des données brutes relatives aux caractéristiques des sites et des activités qui s'y déroulent ;
- **amener** leurs responsables à s'interroger sur leur patrimoine pour les inviter à s'investir dans son animation sociale et culturelle.

Sonder les membres de la Fédération

L'équipe technique a proposé, pour cette phase de démarrage de la candidature, de consulter les membres du réseau clunisien européen pour les raisons suivantes :

- **identifier** la FESC comme porteuse de la candidature ;
- **évaluer** le degré d'engagement des membres dans le projet et vérifier leurs connaissances de ses conditions techniques et institutionnelles ;

“Forger une conscience collective autour de ce projet commun est le premier objectif de cette enquête”

Enrique Saiz

Candidature de Cluny et des Sites clunisiens sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Afin de permettre à la FESC d'amorcer le processus d'identification des sites clunisiens en Europe sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, nous avons besoin que vous répondiez à ce petit questionnaire dont le contenu et les conclusions seront intégrés à la première phase de notre travail, le "pré-dossier" de l'UNESCO.

Si ne savez pas répondre à certaines questions, pas d'inquiétude ! Passez simplement à la question suivante.

Merci beaucoup pour votre participation et votre implication !

Sin título

I. Informations générales sur vous, ou sur votre organisation

Son nom officiel comme membre de la FESC

Baselns, Prieuré Notre-Dame

3. Caractéristiques typologiques ou prédominantes de votre(s) site(s):

Site de mémoire sans vestiges physiques

Vestiges archéologiques visibles et/ou vestiges ruinés

Bâtiment préservé

Autre

4. État actuel prédominant des vestiges ou des bâtiments historiques clunisiens:

Bon état général

Bon état général avec certaines parties en mauvais état.

Conservé mais avec une grande partie en ruine ou abandonnée

Totalement ruiné

Qu'ont en commun Christophe Voros, Enrique Saiz et José Maria Lobo de Carvalho ?

Ils ont tous les trois une forte expérience pour ce qui concerne le patrimoine européen et le Patrimoine mondial de l'UNESCO !

Enrique Saiz l'a développée en participant à la rédaction du dossier du site d'art rupestre extérieur de Siega Verde, à Salamanque (Espagne) et en collaborant à la gestion d'autres biens inscrits sur la Liste de la péninsule Ibérique : les chemins de Saint-Jacques de Compostelle, les sites de la Sierra de Atapuerca, les anciennes mines d'or romaines de Las Médulas, les villes historiques de Ségovie, Ávila et Salamanque.



José Maria Lobo de Carvalho a coordonné la restauration du chalet de la comtesse d'Edla, au cœur du paysage culturel de Sintra (Portugal) inscrit à l'UNESCO.

Christophe Voros travaille depuis 20 ans avec les sites clunisiens d'Europe, dont certains sont déjà inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial : La Charité-sur-Loire, Moissac, Saint-Jean-d'Angély

(France) ; Frómista, Carrión de los Condes, San Juan de la Peña (Espagne), au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle ; Dijon et Montheilie (France), au titre des Climats du vignoble de Bourgogne ; Twann (Suisse) au titre des sites palafittiques des Alpes.

Les modalités de mise en œuvre de l'enquête

Cette première enquête de grande envergure amorce les échanges ciblés autour du patrimoine clunisien et de sa gestion, qui se dérouleront, tout au long de la démarche, entre les membres de l'équipe technique et les représentants des sites candidats.

Cette grande enquête s'est échelonnée entre les mois de juillet et septembre 2020, au moyen d'un formulaire électronique (Google form), rédigé en trois langues (français, anglais, espagnol) et transmis à l'ensemble des membres de la FESC gérant ou promouvant un site clunisien, ou représentant des collectivités et institutions associées à cette valorisation. Les sympathisants de la FESC ont également été invités à répondre. 158 réponses ont été enregistrées. Après un travail d'affinement (doublons, erreurs), 136 questionnaires ont été validés. Il

est important de noter qu'il n'était pas obligatoire de répondre à toutes les questions, ce qui a entraîné un nombre différents de réponses pour chacun. Jusqu'au mois d'octobre 2020, l'équipe technique a traité l'ensemble des données et unifié les résultats, qu'elle a convertis en modèles graphiques et interprétés.

Les résultats essentiels page suivante



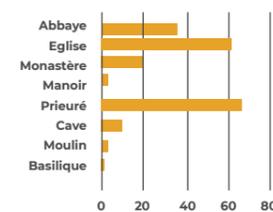
étape 1 La grande enquête (suite) :

Un patrimoine protéiforme

55% des sites ayant répondu abritent un prieuré, 48% une église et 27% une abbaye. Mais l'héritage patrimonial se compose également d'exploitations agricoles, de domaines viticoles, de châteaux, de caves, de moulins et d'autres biens. Si cette diversité et son étendue géographique sont passionnantes pour la complexité du dossier clunisien, elles constituent aussi un défi pour l'équipe technique en termes de coordination du dossier.

Historiquement, votre/vos site(s) abritai(en)t un(e) :

131 réponses

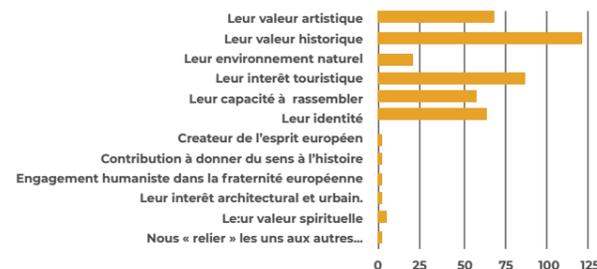


Des sites qui rassemblent les gens

Leurs dimensions historique, touristique, artistique, leur identité et leur capacité à rassembler sont, respectivement, les caractéristiques des sites clunisiens les plus citées. Plus de 90% des sites proposent des activités au public, dont presque la moitié toute l'année. Ces activités sont principalement touristiques, culturelles, pédagogiques, scientifiques et religieuses et se déploient, dans presque la moitié des cas, dans le cadre de collaborations avec d'autres sites clunisiens.

Quelle est, à votre avis et d'une manière générale, la ou les VALEURS fondamentales des sites Clunisiens en Europe ?

127 réponses



Des activités culturelles ou de promotion/valorisation sont-elles réalisées sur le(s) site(s) ?

130 réponses



3 points-clefs retenus pour orienter le pré-dossier :

• Les membres de la FESC font état d'un bon état général du patrimoine clunisien en Europe ; les sites sont en majorité protégés par des mesures légales et font l'objet d'une gestion dynamique.

La plupart conservent des éléments en élévation ouverts à la visite et qui accueillent des activités culturelles, pédagogiques et touristiques ;

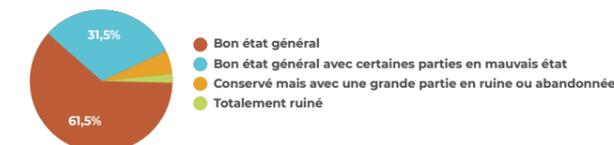
ce que les adhérents clunisiens nous disent d'eux-mêmes

Des sites très majoritairement protégés

93% des sites sont considérés comme présentant un bon état général. Près de 94 % des sites sont des monuments protégés par une législation nationale, régionale ou locale et près de 85 % des sites ont été restaurés ou réhabilités au cours des 10 dernières années ou le seront bientôt.

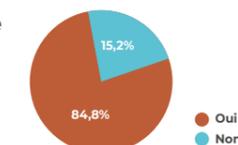
État actuel prédominant des vestiges ou des bâtiments historiques clunisiens :

130 réponses



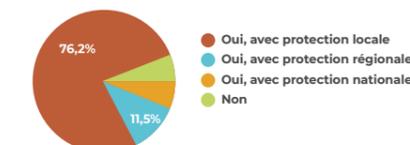
Le(s) site(s) clunisien(s) a/ont-t-il(s) fait l'objet de travaux de restauration ou de réhabilitation au cours des 10 dernières années, ou est-il prévu d'en effectuer dans les 2 prochaines années ?

132 réponses



Le site(s) clunisien(s) avec ses composantes est/sont-il(s) légalement classé(s) comme monument(s) ou site(s) historique(s) :

130 réponses

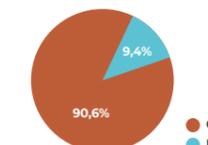


Une préoccupation collective pour l'UNESCO

Plus de 90% des représentants de sites pensent que le patrimoine clunisien remplit les conditions nécessaires à son inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Humanité, et qu'une démarche en ce sens doit être entamée. Une démarche dans laquelle souhaitent s'investir 70% d'entre eux.

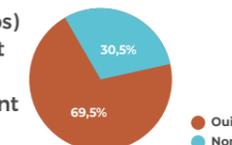
Pensez-vous que le(s) site(s) que vous ou votre entité représentez devrait(en)t être inclus dans la liste des Sites clunisiens européens candidats à l'inscription au Patrimoine mondial ?

117 réponses



En tant que représentant de votre (vos) site(s), ou à un niveau général, en tant que membre de la FESC, seriez-vous disposé à participer au développement des travaux de la candidature ?

118 réponses





étape 2 Extension de la plateforme internet clunisienne

Les moyens de communication habituels de la FESC, papier et électronique, ont été adaptés à la nécessité de désormais délivrer régulièrement des informations relatives à la candidature UNESCO.

Ainsi, le site www.sitesclunisiens.org s'enrichit d'un espace (Internet) entièrement consacré à cette thématique. Il reflète à lui seul les enjeux de cette communication.



L'espace candidature Patrimoine Mondial permettra à tous de se renseigner sur la candidature clunisienne et d'en suivre les grandes étapes

Il présentera également les sites clunisiens candidats et permettra de faire connaissance avec les personnalités qui, dans chacun d'eux, font vivre leur patrimoine et le défendent quotidiennement

Sur cet espace seront mis en valeur les actions et les projets qui contribuent à renforcer la candidature

Les partenaires de la Fédération, qui ont à cœur de soutenir les sites clunisiens candidats, y auront également leur place

A noter : la page accueil du site de la FESC permettra d'accéder directement à l'espace dédié. Il sera aussi accessible en tapant les mots-clefs intuitifs (clunisiens, UNESCO...) dans les moteurs de recherche.

Une brochure dédiée, chaque année

dont vous tenez entre les mains le premier numéro !



Les réseaux sociaux Facebook & Twitter



Les événements importants de la candidature seront relayés sur les réseaux de la Fédération, qui feront écho à ceux des sites clunisiens candidats ou participant.

étape 3 Déploiement d'une ligne graphique candidature UNESCO

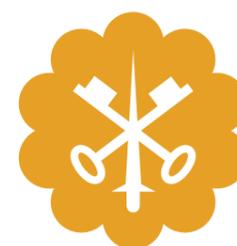
Reprenant la rosace clunisienne ainsi que la typographie de la Fédération, déclinées en orange, la signature graphique de la candidature Patrimoine Mondial a été voulue comme complémentaire de celle du réseau clunisien. Elle sera l'estampille des supports de communication édités par la Fédération et permettra d'identifier cette démarche en l'associant systématiquement à l'univers graphique clunisien.



En 2020, présentation de la charte graphique de la candidature clunisienne au Patrimoine mondial, à Cluny, par Marie Fauvet, maire de Cluny, Rémy Rebeyrotte, président de la FESC et Jean-Luc Delpuech, président de la Communauté de communes du Clunisois

Focus sur... le logo officiel de la candidature

Vous retrouverez cette estampille tout au long de la démarche !



Sites Clunisiens
Candidature
Patrimoine Mondial

Une charte graphique diffusée dans toute l'Europe

Pochettes, cartes contact, papier à lettre, etc. C'est dans quelques mois toute une panoplie de supports qui seront déployés lors de l'amorce de la rédaction du dossier de la candidature.





étape 4 Le pré-dossier



de la candidature, un document charnière

Avant d'engager toutes ses forces et toutes ses ressources dans une candidature nécessitant la mobilisation de l'ensemble de son réseau, de ses partenaires et de moyens importants, la Fédération a eu besoin de valider la démarche par une étude du contexte actuel du Patrimoine mondial (philosophie en œuvre, textes politiques et juridiques, évolution de la notion de patrimoine). Ceci ayant été fait, il s'est ensuite agi d'identifier ce qui pourrait, chez les sites clunisiens, faire reconnaître leur patrimoine comme universel...

Que porte cet héritage qui ne soit pas déjà incarné dans des biens auourd'hui reconnus par l'UNESCO ? Forte de cette étude analytique et comparative, la Fédération avait besoin d'éléments de méthode pour mettre en place le cadre général permettant ensuite la mobilisation de tous les acteurs souhaitant s'engager dans cette démarche extraordinaire...

Ce sont toutes les réponses à ces interrogations qui sont réunies dans le pré-dossier de la candidature. Un document qui propose des hypothèses, des repères conceptuels, temporels, méthodologiques ; une boîte à outils sur mesure pour Cluny et les sites clunisiens.

Le pré-dossier en quelques chiffres


14
mois
d'élaboration

1 équipe de **6** personnes


3
langues
Français, 
Anglais, 
Espagnol, 

136
pages


25
graphiques


130
photos


27
tableaux


4
cartes


A qui est destiné ce document ?

L'équipe d'Enrique Saiz a engagé ses études et la rédaction du pré-dossier à la demande expresse de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens. C'est ainsi au président Rémy Rebeyrotte et à Marie Fauvet, maire de Cluny et présidente d'honneur de la FESC, que le dossier a été remis. Les administrateurs de la FESC l'ont étudié, en ont discuté et

l'ont adopté. Tous les partenaires financiers de la candidature s'en sont vus remettre un exemplaire, ainsi que le pôle du Patrimoine mondial du ministère français de la Culture. De manière générale, les partenaires institutionnels sont destinataires de ce document d'étape.

Les grandes étapes de la candidature

2018

Mise en place des conditions
de la candidature

2019

Travail de l'équipe technique

2020

Nous sommes ici
Pré-dossier

2021

Mobilisation des sites
Montage du dossier

2022

Mobilisation des sites
Montage du dossier

2023

Mobilisation des sites
Montage du dossier

2024

Inscription sur les Listes
indicatives nationales

2025

Proposition
d'inscription ?



Le contenu du pré-dossier

C'est le dossier de la candidature qui contient toute l'essence de la démarche et qui en présente les justifications scientifiques, techniques et administratives. Pour en lancer la rédaction, la Fédération a souhaité disposer d'un document préparatoire qui en annonce les principaux chapitres. De ce dossier préalable seraient ensuite tirés les éléments nécessaires pour la mobilisation de tous les acteurs de la Fédération et l'intégration de leurs sites respectifs dans la candidature.

Le pré-dossier de la candidature est composé de trois grandes parties :

1

Une analyse de l'évolution du développement de la Liste du Patrimoine Mondial au cours de ces dernières décennies, un point sur la situation actuelle et une synthèse sur le nouveau contexte et le nouvel « esprit UNESCO ». En regard est rappelée la singularité du patrimoine clunisien, valorisé depuis 27 ans dans le cadre d'un réseau culturel européen

animé par la Fédération. Depuis 2005, le Conseil de l'Europe reconnaît le travail et l'expertise de l'équipe de la Fédération en certifiant sans discontinuer le réseau des sites clunisiens : cette caractéristique peut se révéler être un atout considérable pour la candidature UNESCO.

2

Une analyse diagnostique des sites clunisiens ; à partir du concept de leur candidature, une identification de ses forces, de ses faiblesses, de ses risques et de ses opportunités pour la Fédération. En conséquence, du point de vue scientifique

comme du point de vue technique : les sites clunisiens peuvent aboutir dans cette candidature si... A partir de là, une proposition de conceptualisation de la candidature avec les critères-mêmes de l'UNESCO.

3

Cette partie est la conséquence méthodologique de ce qui a été analysé précédemment : proposition d'organigramme, de planning, mais aussi description des actions menées autour

du patrimoine clunisien pour en renforcer l'idée collective. Cette feuille de route est précisée par une proposition de budget général, avec tous les échelons géographiques.

“ Cette publication est la synthèse de l'ensemble des développements du pré-dossier. Elle se présente comme le mode d'emploi de la candidature clunisienne pour un engagement de chacun aux côtés de la Fédération. ”

Christophe Voros



En quoi le patrimoine clunisien pourrait-il être universel ?

La fascination générée par l'histoire et le patrimoine clunisien ne suffit pas pour une reconnaissance UNESCO : il reste à démontrer que les sites clunisiens portent quelque chose qui parle à l'Humanité.

De quel phénomène historique exact Cluny et les Sites clunisiens sont-ils la manifestation ? Correspondent-ils à ce que certains identifient comme les origines de cette Europe que nous connaissons aujourd'hui ?

Répondre à ces questions permettrait de commencer à déterminer ce qui fait la particularité d'une expansion monastique qui n'a pas d'égal, une expansion dont la durée s'étend sur plusieurs siècles et dont l'empreinte persiste encore plusieurs siècles après l'extinction du phénomène. Caractériser ce fait historique reviendrait à caractériser les sites clunisiens, ou réciproquement... Et déterminer ce qui en fait le sel permettrait très probablement de qualifier la Valeur Universelle Exceptionnelle des sites clunisiens, puisqu'il s'agira de démontrer la dimension d'universalité du patrimoine clunisien pour lui offrir la chance d'être éligible sur la prestigieuse Liste du Patrimoine mondial.

Eglise Notre-Dame de Moirax, Lot-et-Garonne (France)





En quoi le patrimoine

Le pré-dossier a nécessité d'analyser le phénomène clunisien en Europe :

Sur le plan de son évolution historique, sur celui de sa nature conceptuelle tout comme sur celui des lieux qui présentent des témoignages matériels. Les caractérisations suivantes ont très vite émergé :

- La majorité des propriétaires et des gestionnaires des sites clunisiens – qui présentent un incontestable caractère de « monuments historiques » - aspirent à une reconnaissance de leur patrimoine qui aille au-delà de « simple » lieu culturel.
- Les sites clunisiens portent en eux un caractère historique très fort, étant pour la majorité d'origine médiévale ou multiséculaire.
- La présence de l'art est essentielle : arts plastiques, musique liturgique, littérature, patrimoine bibliographique...
- L'indéniable capacité de caractérisation européenne occidentale.
- Le désir fortement partagé d'une promotion et de visites touristiques.

Sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes (2011)



Climats des vignobles de Bourgogne (2015)



Chaîne des Puys - faille de Limagne (2018)



Au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle

Camino Francés et chemins du Nord de l'Espagne (1993)



clunisien pourrait-il être universel ?

En outre, la Fédération œuvre depuis des années dans les directions suivantes :

- La socialisation des valeurs liées au phénomène d'expansion clunisienne en Europe au cours de l'histoire
- La diffusion de l'idée européenne et internationale dans un environnement mondial propice à l'affirmation de soi et à l'exclusion des « particularismes »
- La propension à renforcer la cohésion des partenariats et à consolider ses objectifs partagés
- Intensifier son rôle de solidarité dans la conduite de politiques de promotion culturelle dans le contexte actuel

Tous ces éléments menaient vers une candidature UNESCO.

- D'autant que certains biens clunisiens sont déjà inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial, ce qui peut être un atout dans la formulation de la valeur universelle exceptionnelle de l'héritage clunisien.

Retrouvez ci-dessous une sélection de ces sites ↓

Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France (1998)





En quoi le patrimoine clunisien pourrait-il être universel ? *(suite)*

Au regard du contexte international, la candidature clunisienne doit nécessairement :

1 — Se situer dans l'espace européen

L'espace européen fait même partie de la valeur culturelle menant à la candidature ! Ainsi, le bien clunisien pourra exprimer une valeur de coexistence (historique et actuelle) de différents espaces culturels et sociaux harmonisés - d'hier et d'aujourd'hui - dans un même univers symbolique et artistique : celui de l'expansion de la réforme clunisienne.

Cette idée réactualisée peut être en mesure de générer **une cohésion territoriale et sociale à une époque où la tendance est la désintégration et le vide culturel commun.**

2 — La candidature clunisienne devrait s'éloigner de la prééminence de la valeur de l'art roman en particulier, et médiéval en général

Et plus largement, de l'art religieux européen traditionnel - **pour proposer une vision plus abstraite et complexe, avec son propre univers symbolique.**

Une caractérisation propre et particulière, par exemple, dans sa manière d'organiser et de structurer les sociétés, les activités et les territoires.



La poutre engoulée du prieuré de Charolles (Saône-et-Loire, France)

L'intitulé de la candidature

Le titre de la candidature clunisienne doit refléter sa nature complexe : elle sera constituée d'un ensemble numériquement dispersé d'éléments sur un très vaste territoire, éléments illustrant une grande hétérogénéité de lieux (anciens monastères, sanctuaires isolés, vestiges archéologiques, sites historiques, villages...). En outre, le titre ne doit pas dépasser 200 caractères...

Le choix du titre

Ce qui caractérise l'ensemble des sites est leur relation historique à l'abbaye bourguignonne de Cluny, avec des manifestations fonctionnelles, politiques, artistiques, ou plus largement culturelles. L'adjectif « clunisien » souligne ainsi la caractéristique originale et commune partagée par tous les lieux qui seront en mesure d'intégrer une liste UNESCO. Bien que composée de plusieurs endroits, celle-ci sera unique en raison du partage avec tous de son caractère clunisien.

En outre, la langue française établit une différenciation subtile et intéressante entre le qualificatif pour l'habitant ou le natif de la ville de Cluny (clunisois) et celui relatif au caractère de la relation historique, artistique, culturelle ou fonctionnelle avec l'institution de l'abbaye multiséculaire de la cité bourguignonne : clunisien.

Enfin, le caractère européen de cette candidature est plus qu'un état géographique de l'emplacement des biens concernés :

C'est l'idée d'une contribution à la construction de l'Europe en tant que communauté sociale, politique, économique, artistique et culturelle qui sous-tend l'essence-même de la composante immatérielle de ce patrimoine.

Il s'agit de conserver cette dimension européenne comme un objectif « politique » fondamental des activités de la Fédération. Par conséquent, la proposition la plus adéquate pour la dénomination de la candidature est

“ **Cluny et les Sites clunisiens européens** ”

Ce titre confère à la ville de Cluny un rôle particulier dans la formation de la valeur universelle exceptionnelle de la candidature, instaurant un permanent aller et retour entre l'abbaye « matrice » et les sites s'y référant, dans le temps.



Comprendre la notion de

Conformément au paragraphe 49 des Lignes directrices opérationnelles 2019 de la Convention de l'UNESCO sur le patrimoine mondial,

La Valeur universelle exceptionnelle signifie un sens culturel et/ou naturel si exceptionnel qu'il transcende les frontières nationales et est tout aussi précieux pour les générations présentes et futures de toute l'humanité. En tant que tel, la protection permanente de ce patrimoine est d'une importance capitale pour l'ensemble de la communauté internationale.

Ainsi, la Valeur Universelle Exceptionnelle de la candidature clunisienne peut se bâtir à partir de deux approches complémentaires :

1

En appréciant le patrimoine clunisien

par des attributs liés aux catégories traditionnelles du patrimoine culturel : qualité artistique, valeur historique, valeur plastique, beauté du paysage, etc.

2

En en ayant une perception multidisciplinaire et plus actuelle :

les sites clunisiens ayant offert une perspective culturelle liée à la construction de la civilisation européenne, par exemple, ou le fondement de la composition musicale moderne, ou la célébration du sacré, la création de centaines de villes, l'organisation administrative des territoires...

La VUE pourrait porter aussi le principe d'une solidarité généralisée sur un large territoire. Elle sous-tendrait une perspective de valeur sociale basée sur la capacité d'une organisation administrative, économique-productive et civique-urbaine qui lui est inhérente.



L'abbaye d'Hirsau (Baden-Württemberg, Allemagne)

Valeur Universelle Exceptionnelle

La 1^{ère} proposition de formulation de la valeur universelle exceptionnelle possible dont Cluny et les Sites clunisiens européens sont dépositaires est :

Constituer un ensemble reconnaissable de bâtiments et de lieux avec leur propre typologie et signification qui, de l'abbaye de Cluny, s'est répandu dans toute l'Europe sur au moins cinq siècles, et dans lequel se manifeste un univers culturel et symbolique spécifique qui a contribué, fondamentalement, à la construction de l'Europe médiévale et moderne.

Comme le titre, cette 1^{ère} proposition est susceptible d'être enrichie lors de l'engagement des travaux avec les sites clunisiens candidats.



Détail des fresques de l'église Saint-Etienne de Montcherand (Vaud, Suisse) - @Rémy Gindroz



Une candidature clunisienne « en série » et « transnationale »

La notion de « bien patrimonial » ne cesse de se complexifier au cours des dernières décennies. Aux catégories traditionnelles de nature artistique, historique ou monumentale s'ajoutent désormais des attributs de caractère immatériel, anthropologique, politique, social et naturel.

La notion de « bien patrimonial » ne cesse de se complexifier au cours des dernières décennies. Aux catégories traditionnelles de nature artistique, historique ou monumentale s'ajoutent désormais des attributs de caractère immatériel, anthropologique, politique, social et naturel. En outre, cette complexification intègre désormais l'extension territoriale, donc la discontinuité spatiale ou géographique. Ainsi, les « biens en série », c'est-à-dire les sites isolés et délimitables, sont rendus possibles :

“S'ils appartiennent au même groupe historique et culturel”

“S'ils sont autant de caractéristiques d'une même zone géographique.”

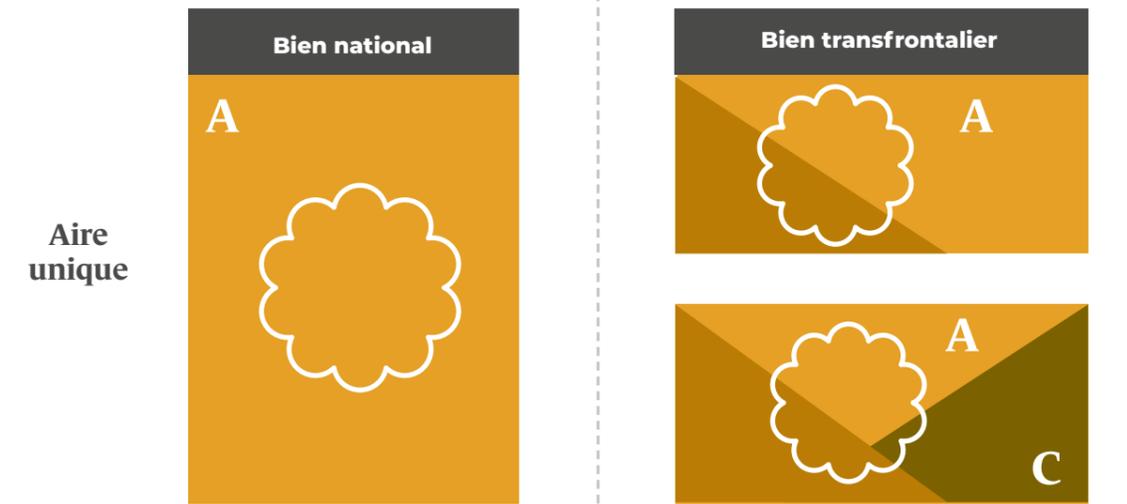
Dans le cas de la candidature clunisienne, le caractère sérié s'impose comme une évidence. Cette capacité de reconnaissance mutuelle et à de multiples endroits est d'ailleurs présentée d'emblée comme un élément fondamental de la candidature. C'est pourquoi il est proposé que ce soit la série dans son ensemble - c'est-à-dire la totalité de la liste des sites qui auront été sélectionnés -, et non ses parties isolées, qui ait une valeur universelle exceptionnelle.

Le caractère international de cette liste ne fait aucun doute non plus. D'une part en raison de la répartition géographique des sites clunisiens en Europe (186 membres dans 7 États européens), mais aussi parce que cette candidature repose sur le fait que son univers culturel commun, en tant que substrat de la réalité politique et culturelle identifiable dans l'Europe historique et dans celle d'aujourd'hui, est l'un des constituants principaux de sa valeur universelle exceptionnelle. La candidature de Cluny est internationale en raison de la répartition européenne des sites clunisiens mais aussi parce qu'ils font Europe, hier comme aujourd'hui.



Biens nationaux
Un seul pays (A)

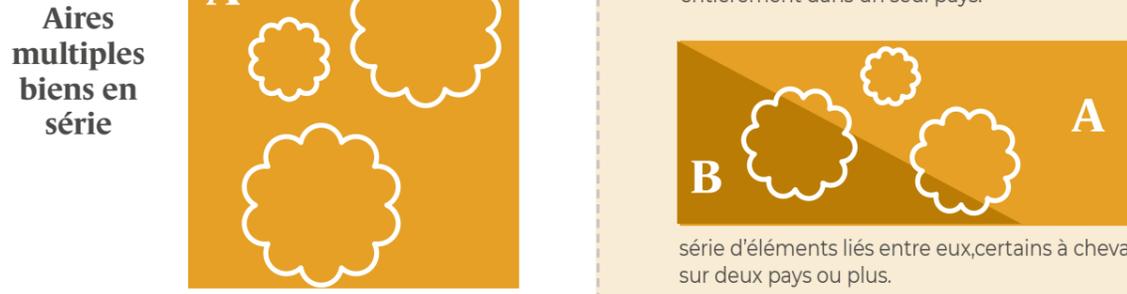
Biens transfrontaliers / transnationaux
- Deux pays ou plus (A, B et C)



Cadre de la candidature clunisienne



série d'éléments liés entre eux, chacun situé entièrement dans un seul pays.



série d'éléments liés entre eux, certains à cheval sur deux pays ou plus.



Biens en série pouvant comprendre des éléments situés dans des pays n'ayant pas de frontière commune.



Conséquences pratiques de cette caractérisation

Que la candidature clunisienne soit en série et transnationale entraîne un certain nombre de conséquences importantes pour les sites candidats.

1 *La candidature propose d'évaluer et de reconnaître un seul bien* une liste – constitué d'une multiplicité de biens individuels – des sites – situés dans des territoires de différents pays, ce qui implique une multiplicité d'acteurs.

2 *Pour ce qui concerne la définition de la Valeur Universelle Exceptionnelle*, l'ensemble de la liste sera considéré, et non chacun des sites en particulier.

3 *L'authenticité et l'intégrité* du bien seront démontrées par le rôle qu'y joue chacun des sites retenus.

4 *Pour ce qui concerne la protection et la gestion du bien*, chacun des sites retenus devra intégrer un plan global, qui garantira au Centre du patrimoine mondial un interlocuteur unique garant.

5 *Tous les pays qui présenteront un ou plusieurs sites présents dans le dossier de la candidature* devront individuellement reconnaître, approuver et ratifier la présentation de la candidature devant le Centre du patrimoine mondial – ce qui implique que chacun d'entre eux devra avoir fait inscrire les sites de son territoire sur sa propre liste indicative au moins un an auparavant.



Georges Ziegler
Président du Conseil
départemental de la Loire

“ Inscrire la liste “Cluny et les Sites clunisiens” au Patrimoine mondial de l'Unesco c'est faire reconnaître et protéger les témoignages patrimoniaux du rayonnement de l'abbaye de Cluny en Europe au cours de l'histoire. Ce n'est donc pas célébrer le passé, mais préparer l'avenir ! On ne compte dans la Loire pas moins de 26 sites clunisiens, dont le prieuré de Pommiers ou encore l'abbaye bénédictine de Charlieu et son remarquable portail, tous deux propriétés culturelles gérées par notre collectivité. Ces sites sont un élément fort de notre histoire et de notre identité. Leur reconnaissance par l'Unesco serait une fierté et offrirait une perspective de développement pour le territoire et pour ses habitants. Nous souhaitons mettre en œuvre cette stratégie globale de développement aux côtés de l'État, des collectivités partenaires et de tous les acteurs du territoire. Terre de tradition, tournée vers l'avenir, la Loire est mobilisée pour obtenir cette distinction qui constituera un coup de projecteur sur ses racines, son histoire et ses richesses. ”



Le prieuré de Pommiers en Forez (Loire, France) ©Elyas Sraoui, Département de la Loire



Partenaire de la candidature de
Cluny et des Sites clunisiens européens
sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO



La candidature

Pour figurer sur la Liste du Patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection. Ces critères sont expliqués dans les Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial qui est, avec le texte de la Convention, le principal outil de travail pour tout ce qui concerne le patrimoine mondial.

face aux critères de la Liste du Patrimoine mondial

Les critères sont régulièrement révisés par le Comité pour rester en phase avec l'évolution du concept même de patrimoine mondial. Le bien candidat doit s'adosser à au moins un des critères proposés.

Critères	Sites clunisiens Européens	Proposition
I Représenter un chef-d'œuvre du génie créatif humain	Seuls quelques-uns des sites clunisiens peuvent être présentés comme des « chefs-d'œuvre » artistiques, au titre de biens déjà inclus dans la liste du patrimoine mondial portés par d'autres déclarations. Il serait difficile de procéder à une analyse comparative.	✗
II Attester d'un échange considérable de valeurs humaines, au cours d'une période spécifique ; ou dans un espace culturel du monde donné, dans les domaines de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de l'urbanisme ou de la création de paysages	Le monde culturel associé à la fondation et à l'expansion de la congrégation clunisienne constitue un véritable ensemble de valeurs humaines considérables. Il caractérise la construction de la culture européenne, au moins entre les Xe et XVe siècles. Cet univers culturel se manifeste dans la typologie et les caractéristiques, typiques et innovantes, de l'architecture de ses monastères et églises, de son mobilier et de ses arts décoratifs ; dans l'organisation des territoires, gérés par les monastères et leurs abbés et prieurs, dans la création pérenne de paysages urbains et environnementaux.	✓
III Offrir un témoignage unique, ou du moins exceptionnel, sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparu	Il est plus difficile de définir le monde culturel clunisien comme une « tradition ». Et encore moins de considérer comme « témoignage unique » ce qui en atteste. Par sa nature, la candidature doit se concentrer sur la valeur d'un ensemble élargi de biens qui manifestent des caractéristiques de compréhension culturelle commune, même dans des régions géographiquement éloignées.	✗
IV Être un exemple éminemment représentatif d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique, ou d'un paysage illustrant un ou plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine	L'architecture clunisienne fonde ses propres caractéristiques typologiques et stylistiques sur la configuration des églises et des monastères. La présence clunisienne peut être étudiée pour la configuration de ses territoires agricoles et de ses paysages.	✓
V Être un exemple important des formes traditionnelles d'établissement humain ou d'utilisation terrestre ou maritime, représentatives d'une culture (ou de diverses cultures), ou de l'interaction de l'homme avec l'environnement, surtout lorsqu'il est devenu vulnérable en raison de l'impact causé par des changements irréversibles	La relation avec l'environnement naturel et géographique est intense dans la dynamique d'implantation des monastères, mais cette relation ne caractérise pas fondamentalement son propre univers.	✗
VI Être directement ou matériellement associé à des événements vivants ou des traditions, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires d'une importance universelle exceptionnelle. (Le Comité estime que ce critère devrait de préférence être utilisé conjointement avec les autres critères)	La relation du monde liturgique et architectural peut être considérée avec la tradition, le renouvellement et l'homogénéisation du culte chrétien en Occident et avec le « culte » des morts. Il peut être étudié en rapport avec le critère II	✓ ✗



Intégrité et authenticité

Pour que sa Valeur universelle exceptionnelle soit validée, la liste clunisienne doit satisfaire aux conditions d'intégrité et d'authenticité et disposer d'un système satisfaisant de protection et de gestion qui garantit sa sauvegarde dans le temps.

L'authenticité fait référence au lien entre les attributs de valeur du bien et la valeur universelle exceptionnelle possible.

Ce lien doit être reconnu de manière fiable afin que les attributs puissent conférer

pleinement sa valeur au bien proposé pour la Liste. Ainsi, chaque site candidat pour la Liste devra être analysé en fonction de critères issus des catégories d'attributs proposées ci-dessous.

Types	I. Forme et conception	II. Matériaux et substances	III. Usage et fonction	IV. Traditions, techniques et systèmes de gestion
Attributs proposés	<p>1 - Typologie monastique propre de construction</p> <p>2 - Éléments avec architecture originale</p> <p>3 - Style de décoration architecturale</p> <p>4 - Style pictural propre</p>	<p>5 - Construction d'origine médiévale</p>	<p>6 - Utilisation monastique actuelle</p> <p>7 - Hébergement des personnes dans des activités partagées avec des objectifs de formation et de réflexion culturelles et spirituelles, de diffusion d'un esprit collectif sur le territoire</p>	<p>8 - Centre de spiritualité, ou « diffusion spirituelle et culturelle » dans l'environnement du lieu</p> <p>9 - Gestion publique ou privée, avec une influence sociale certaine et un usage public</p>
Sites clunisiens européens	<p>Dans de nombreux monastères et lieux clunisiens abritant des témoignages historiques, une typologie architecturale, un symbolisme décoratif et une organisation urbaine et territoriale spécifiquement clunisiens peuvent être révélés et démontrés.</p>	<p>Les bâtiments et les vestiges des constructions originales sont préservés. Les biens mobiliers originaux sont conservés.</p>	<p>Certains monastères ont une activité monastique originale. Beaucoup de lieux clunisiens accordent une place prépondérante à l'accueil pour des activités personnelles de nature spirituelle ou dans le cadre d'actions qui favorisent la réflexion et la culture. D'autres lieux sont des centres de formation et d'activités culturelles ouverts à leur bassin local de population. D'autres encore jouent un rôle symbolique et/ou sont des références culturelles réelles dans leur environnement.</p>	

V. Situation et cadre	VI. Langue et autres formes de patrimoine immatériel	VII. Esprit et impression
<p>10 - Les lieux stratégiques le long des routes commerciales et de pèlerinage</p> <p>11 - Le rôle propre de centres d'influence culturelle et administrative</p>	<p>12 - Centres de diffusion de la culture liturgique et musicale occidentale</p>	<p>13 - L'esprit de diffusion de la culture et du symbolisme de nature européenne et universelle</p> <p>14 - Aspect applicable à tous les précédents attributs, en particulier les catégories d'attributs III et IV</p>
<p>Il sera nécessaire d'identifier les lieux liés aux chemins de Saint-Jacques, mais aussi ceux qui, par leur fondation, ont structuré routes et territoires.</p>	<p>Il faudra localiser et caractériser monastères et lieux clunisiens plus spécifiquement liés au développement de la réforme liturgique grégorienne, en particulier à la musique.</p>	<p>Vérification de leur contribution à la création d'un « esprit européen » par rapport aux arts, aux croyances, au culte des défunts, à l'aide sociale...</p>



Intégrité et authenticité *(suite)*

Cette authenticité est une qualité essentielle pour la justification technique de la VUE et un critère fondamental lors de l'examen de chacun des sites clunisiens susceptibles d'intégrer la liste. Ces traits démontrent la crédibilité du lien de chaque site à la valeur proposée comme universelle et exceptionnelle pour l'ensemble des sites clunisiens européens : ils sont un enjeu clé de la candidature.

L'intégrité des sites exprime la mesure dans laquelle leurs attributs (qui transmettent la VUE) sont suffisamment complets et intacts.

Ainsi, il sera nécessaire d'évaluer dans quelle mesure les sites clunisiens :

- disposent de tous les éléments nécessaires pour exprimer leur VUE
- ont une taille appropriée, permettant de représenter pleinement les caractéristiques et processus qui traduisent l'importance du bien
- accusent les effets néfastes des menaces.

Une fois ces points vérifiés, le dossier de la candidature le reflétera dans une « déclaration d'intégrité ».

Protection et gestion

La valeur d'un bien culturel destiné à être inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial doit principalement être fondée sur la reconnaissance des traits et attributs liés à sa valeur universelle exceptionnelle. Pour être enregistré, le bien doit donc être administré de telle sorte que la sauvegarde et la protection de ses attributs soient garanties.

Le dossier de déclaration devra donc contenir une explication détaillée et crédible de ces modes de protection et de gestion.

Chaque site constitutif de la liste devra présenter ses propres instruments de protection et de gestion ; mais l'efficacité des instruments utilisés devra être démontrée pour la liste dans son ensemble.

Ainsi :

- La question de la gestion unique est essentielle. Le Comité et le Centre du patrimoine mondial, tout comme ses organes

consultatifs, ont besoin d'un partenaire unique pour leurs travaux de suivi, non seulement pendant la durée de la candidature, mais aussi plus tard, dans le suivi et la préparation des périodes périodiques. C'est là que le rôle de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens est décisif.

- Les mécanismes de protection juridique dépendront d'un grand nombre d'administrations, et ce à plusieurs échelles (locales, régionales, nationales). Il sera nécessaire de les coordonner, de les harmoniser et de les encadrer. Ici encore, le rôle de la FESC peut s'avérer déterminant.

- Un système de gestion unifié, dès le moment de la candidature, sera un atout considérable pour en faciliter le succès. Si les sites clunisiens démontrent au moment de leur candidature qu'il leur est possible d'élaborer ensemble un cadre commun, technique et opérationnel pour la coordination des décisions, ils sauront alors faire un pas décisif pour leur crédibilité en tant que gestionnaires auprès du Centre du patrimoine mondial.

Pour résumer,

les 3 portes à franchir...



Répondre à au moins un des 10 critères UNESCO et démontrer la Valeur Universelle Exceptionnelle de la Liste Cluny et les Sites clunisiens européens.

Remplir les conditions d'authenticité et d'intégrité.

Etablir un plan de gestion et de protection pour chaque site et pour l'ensemble de la liste.



Les indispensables

Prétendre à « l'universalité » - selon l'UNESCO - sous-tend que l'on puisse la justifier et, surtout, caractériser la caractère exceptionnel que l'on entend faire reconnaître au patrimoine clunisien. En d'autres termes, en quoi le patrimoine clunisien est-il universel ? Une fois posée une première proposition de valeur universelle exceptionnelle, il faut la valider. La méthode comparative, toujours efficace dans tout processus scientifique, est également appliquée dans la recherche de l'objectivation de la valeur d'un bien patrimonial que l'on prétend faire inscrire sur la Liste du Patrimoine mondial.

Ainsi, le but de l'analyse comparative est double :

1 — Déterminer

si le patrimoine clunisien peut entrer dans le champ d'application de la Liste du patrimoine mondial.

Il convient de noter que l'objectif n'est pas de démontrer que le bien est unique, mais de confirmer qu'il existe une justification suffisamment raisonnée pour ratifier sa VUE dans un contexte donné.

2 — Démontrer

qu'il n'y a pas d'autres biens ayant des valeurs similaires, et dont la candidature pourrait être présentée à l'avenir.

C'est pourquoi le bien proposé doit être comparé à d'autres, qui sont ou ne sont pas inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial. Pour la candidature clunisienne, en série, le choix de chaque site constitutif de la liste doit être justifié - son authenticité, son intégrité et son engagement en matière de plan de gestion seront déterminants.



Les fresques de la chapelle des moines de Berzé-la-Ville (Saône-et-Loire, France)

analyses comparatives

Tentative d'analyse comparative de Cluny et des Sites clunisiens européens

En fonction de la réflexion engagée dans le cadre du pré-dossier de la candidature, récapitulons ici les principales informations nous permettant de poser les bases d'une analyse comparative d'une liste clunisienne.

1/ Proposition de valeur universelle exceptionnelle pour la candidature clunisienne

Constituer un ensemble reconnaissable de bâtiments et de lieux avec leur propre typologie et signification qui, de l'abbaye de Cluny, s'est répandu dans toute l'Europe sur au moins cinq siècles, et dans lequel se manifeste un univers culturel et symbolique spécifique qui a contribué, fondamentalement, à la construction de l'Europe médiévale et moderne.

3/ Critères du Comité du patrimoine mondial

Conformément au paragraphe 77 des Directives opérationnelles des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, il est proposé que la VUE clunisienne soit soutenue par les critères II, IV et VI.

2/ Proposition de dénomination de la candidature Cluny et les sites clunisiens européens

4/ Attributs et caractéristiques de la VUE clunisienne

Certains ont été déjà proposés précédemment (p.32), pour servir de base pour une méthodologie de vérification des exigences d'authenticité, d'intégrité et de protection-gestion de la liste dans son ensemble.

Certains d'entre eux peuvent néanmoins être repris ici dans une seconde formulation :

A *Propre typologie monastique* architecturale, qui se déploie dans un territoire au fil des siècles sous une seule institution

B *Contribution spécifique* à la construction de l'Europe en tant que communauté politique et culturelle

C *Influence sur le développement* d'un type de structure de vie urbaine, territoriale et sociale dans l'environnement des monastères - avec la création spécifique de paysages et de villes.

D *Système créé par un courant culturel* de pensée avec ses propres manifestations dans le développement de la spiritualité, des styles artistiques et musicaux.

Ces quatre attributs seront pris comme une série de base pour l'analyse comparative de biens avec des traits similaires. Pour chacun de ces 4 traits, des biens culturels pertinents ont été choisis avec lesquels, a priori, le nôtre pourrait partager cet attribut, jusqu'à un groupe total de 12 biens, tous déjà inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial.

Les conclusions du pré-dossier

Bien qu'elle soit d'une grande complexité, l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial d'un bien Cluny et les Sites clunisiens européens présente toutes les caractéristiques qui lui permettraient d'être couronnée de succès.

La valeur universelle exceptionnelle de cette liste de lieux clunisiens devra être formulée sur la base de caractéristiques associées à leur capacité démontrée de construction historique, culturelle, politique et sociale du vaste territoire européen, et des autres parties du monde sur lesquelles l'Europe a exercé son influence dans l'histoire. Cette démonstration devra mettre l'accent sur la capacité de la candidature clunisienne à :

1 — Contribuer

aujourd'hui à la coopération des territoires d'une Europe aujourd'hui en mal d'unité.

2 — Agir

comme un moteur de cohésion et de développement social dans les lieux où sont identifiés les biens clunisiens, beaucoup d'entre eux pouvant ainsi bénéficier d'une régénération par l'action culturelle.

La nature complexe et transnationale de la candidature est un atout, mais elle pose aussi le défi de la coordination et de la gestion, tant dans le processus de la candidature que pour la gestion future du bien inscrit.

L'un des meilleurs atouts de la candidature clunisienne est l'existence de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens, institution à la longue histoire dans la gestion et la coordination d'une réalité culturelle multinationale et géographiquement dispersée. La FESC est une opportunité inestimable pour :

- **parvenir** à une coordination globale
- **stimuler** des activités autour de la « valeur clunisienne »

- **assister** techniquement les sites dans leur gestion et leur protection
- **organiser** le dialogue avec le Centre du patrimoine mondial

Il est important de consolider et d'améliorer l'ensemble des activités qui relient socialement le projet clunisien aux communautés locales des villes et territoires abritant le patrimoine clunisien - ainsi que de les mettre en œuvre au plus vite là où ce lien est encore insuffisant. Dans cette perspective devra également être promu le lien entre les communautés et le projet de candidature en lui-même, en tant que projet collectif à caractère propre et social à l'échelle locale et dans un objectif de rencontre interculturelle et inter-territoriale, dans sa dimension européenne.

En conclusion, la candidature clunisienne confortera la cohésion interne de la Fédération et améliorera la qualité du développement de ses propres activités, ainsi que celle de ses sites. Avec le souci d'arriver à une conservation plus sûre du patrimoine clunisien et de le promouvoir à un haut degré d'excellence.



Vincent Chauvet
Maire d'Autun

“ Deux fois millénaire, la Ville d'Autun abrite un joyau architectural d'influence clunisienne, la cathédrale Saint-Lazare. Elle soutient activement la candidature UNESCO des Sites clunisiens car notre patrimoine est une boussole qui nous aide à nous orienter. Cluny nous indique l'Europe, hier comme aujourd'hui. Les Sites clunisiens balisent cet espace qu'il nous faut configurer pour les générations à venir. ”

La ville d'Autun (Saône-et-Loire, France) ©Mairie d'Autun



Partenaire de la candidature de
Cluny et des Sites clunisiens européens
sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO

Les sites clunisiens candidats pour la liste UNESCO

Il est évident que le seul examen du dossier de la candidature, dans ses dimensions explicatives, documentaires, analytiques et de compilation, n'est pas suffisant pour son succès. Son contenu doit également refléter fidèlement toute un ensemble d'activités : celles liant les membres de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens, promotrice de la candidature, et celles relatives à tous les acteurs, qu'ils soient publics ou privés, touchés de près ou de loin par la dynamique de la candidature.

Une stratégie d'accord et d'adhésion à la candidature est fondamentale. Il est indispensable de jeter les bases d'une méthodologie de travail adaptée à ces objectifs afin d'être efficace dans l'élaboration du dossier, pour être en mesure de promouvoir et de diriger une politique de mobilisation et de cohésion sociale autour de la candidature.

Ainsi, la liste des sites retenus, leur histoire ou leurs qualités architecturales et artistiques ne feront pas tout ; le développement, la consolidation et la promotion des activités de sensibilisation des communautés locales et des visiteurs seront tout aussi importantes. Le dossier devra refléter avec force la capacité du mouvement clunisien européen à créer et à élargir une volonté de cohésion sociale et de solidarité entre populations de différentes nations.





Les activités et la socialisation des sites clunisiens

La dimension sociale d'une candidature sur la Liste du Patrimoine mondial ne peut se réduire au strict aspect de sa promotion et du prestige social. La Convention est en effet née d'une action de solidarité des pays membres de l'UNESCO, organisation pour laquelle culture et compréhension mondiale sont de véritables instruments de paix et d'épanouissement humain.

En outre, la Déclaration de Budapest souligne combien est essentielle la participation des communautés locales au processus de valorisation – avant et après leur enregistrement – des biens de la Liste du patrimoine mondial. Cet aspect devient d'ailleurs souvent décisif pour la ratification de leur valeur universelle exceptionnelle et pour leur inscription sur la liste au cours de ces dernières années.

Ainsi cette participation sociale doit concerner sans exclusive tous les partenaires et parties prenantes :

- les propriétaires
- les gestionnaires de site
- les administrations publiques locales et régionales
- les communautés locales
- etc.

Cette approche ouverte est justifiée par la nécessité de forger une compréhension commune et une responsabilité partagée pour l'avenir de la liste clunisienne. Priorité dès le début de l'aventure, elle doit perdurer dans le cadre d'un travail de gestion continu.

De même, le Comité du patrimoine mondial encourage et soutient la mise en œuvre de programmes et d'activités d'éducation au patrimoine : ainsi sont sollicités écoles, universités, musées, gestionnaires, responsables et agents pédagogiques. L'aspect éducatif du patrimoine mondial est aujourd'hui fondamental dans l'examen des objectifs mondiaux de l'UNESCO.

La candidature de Cluny et des Sites clunisiens européens doit mettre l'accent sur la participation sociale à 3 titres :

1 Pour souligner le rôle catalyseur du réseau pour la relation entre les différents acteurs concernés par le patrimoine clunisien : « l'esprit clunisien » peut ainsi devenir un « noyau culturel » commun, réunissant différentes sociétés.

2 Pour compiler et synthétiser toutes les activités mises en œuvre par les sites clunisiens dans cette direction ;

3 La candidature doit devenir en elle-même un projet d'activités culturelles et sociales conçues à partir des communautés locales participatives (lieux, villes, territoires plus larges...), coordonnées autour d'une idée commune.



Marie Fauvet
Maire de Cluny

« Nous sommes les héritiers d'un riche passé religieux et politique qui a su façonner au fil des siècles, notre environnement, localement à Cluny, mais aussi dans le Clunisois et bien au-delà, dans toute l'Europe. Il nous appartient de préserver, mettre en valeur et transmettre ce bien commun et les valeurs qu'il porte en demandant la reconnaissance auprès de l'UNESCO de la valeur unique de ce réseau. »

ville et Trabbayerie de Cluny (Sâone-et-Loire, France) © Guillaume Pommer-Mairie de Cluny



Partenaire de la candidature de
Cluny et des Sites clunisiens européens
sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO

Les actions structurantes

Depuis plusieurs années, la FESC mène des actions qui s'avèrent aujourd'hui d'une importance capitale au moment où la candidature clunisienne s'apprête à être lancée. En effet, plusieurs d'entre elles ont été identifiées comme devant s'inscrire dans le discours central de la candidature pour justifier les attributs de la valeur universelle exceptionnelle liés à « l'esprit clunisien », vécu de manière partagée par les sites clunisiens.

Action structurante n°1 : Clunypedia et le numérique pour les sites clunisiens



Outil numérique permettant de géolocaliser les sites ayant, d'une manière ou d'une autre, participé au rayonnement de Cluny au cours de l'histoire. Clunypedia est une démarche unique qui ne cesse, depuis plusieurs années, d'affiner la connaissance sur l'ampleur géographique et territoriale de l'influence de l'abbaye de Cluny du X^e au XVIII^e siècle. Entièrement financée par la FESC, avec le concours du

ministère français de la Culture, cette plateforme propose une présentation de chaque site clunisien membre de la Fédération, qui est invité à bâtir avec elle son propre espace documentaire. Des éléments remarquables du patrimoine clunisien y sont numérisés en 3D et disponibles auprès du public.

L'abbatiale Cluny III resurgit du passé grâce à Clunypedia



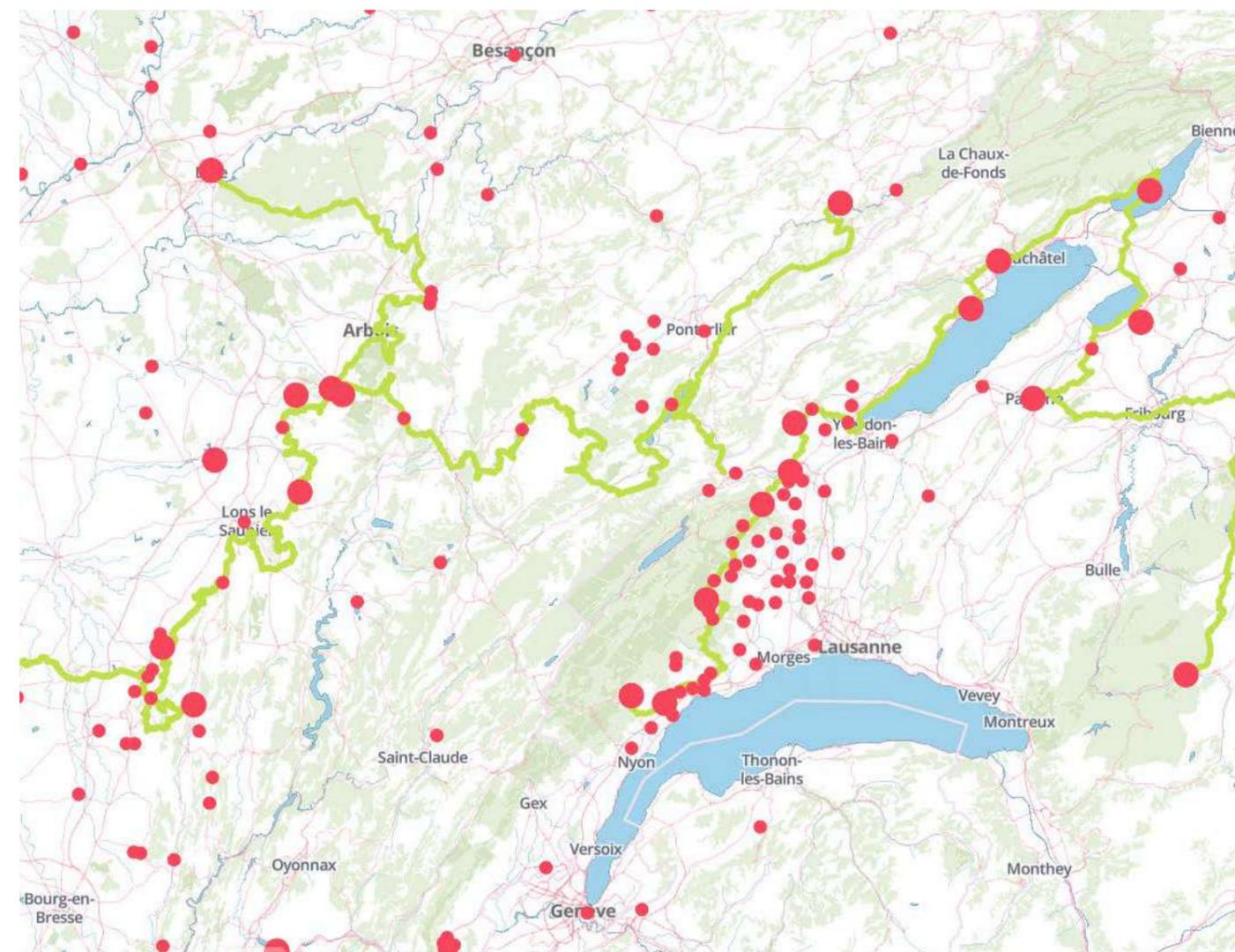
Découvrez le projet sur www.clunypedia.com

de la Fédération

Action structurante n°2 : Les Chemins de Cluny pour structurer l'Europe

La Fédération coordonne l'identification et la promotion des chemins de randonnée pédestre qui relient les sites clunisiens en Suisse, en France et bientôt en Espagne. En 2021, près de 1000 km d'itinéraire, répartis sur 4 grands sentiers, permettent de mettre en valeur différentes régions qui, à terme, seront reliées entre elles par de nouveaux chemins, pour constituer ainsi un axe de longue itinérance

reliant plusieurs pays. Les chemins de chaque région concernée sont gérés par autant d'associations, en lien avec la Fédération, qui associent les acteurs de terrain concernés, pour leur bon entretien et leur promotion.



Tracé des chemins de Cluny, de la Bourgogne à la Suisse

Les sites clunisiens candidats pour la liste UNESCO

Action structurante n°3 : La sensibilisation des jeunes publics avec Cluny Kids

Initiative visant à créer des outils pédagogiques communs pour aider les jeunes européens à la découverte et à la compréhension du patrimoine clunisien, Cluny Kids entend développer des activités pédagogiques transférables et pouvant inspirer une méthodologie commune applicable à l'ensemble du réseau clunisien. Il s'agit ainsi de constituer une « boîte à outils » pour aborder différentes thématiques médiévales.

CE VOLET A AINSI POUR OBJECTIF :

- D'améliorer la compréhension des jeunes publics de l'histoire monastique en Europe.
- De leur offrir des éléments constitutifs d'une histoire européenne.
- D'établir des liens culturels et linguistiques entre les enfants vivant dans les différents sites clunisiens.
- Les inviter à découvrir et comprendre d'autres sites d'Europe.



Découverte des jardins monastiques à Lewes (Sussex de l'Est, Angleterre) et ateliers de calligraphie à La Charité-sur-Loire (Nièvre, France)



Jean-Luc Delpuch
Président de la Communauté de communes du Clunisois

“ Pour les premiers clunisiens du 10^{ème} siècle à la veille de l'an mil et de l'Apocalypse attendue, comme pour nous, leurs lointains héritiers du 21^{ème} siècle, préoccupés par les pandémies et le bouleversement climatique, la question-clé est celle de la vie au-delà de nos vies : quel avenir pour ceux qui nous suivent ? La réponse de Cluny n'est pas individuelle, elle est communautaire. C'est sur son caractère universel que nous sollicitons l'UNESCO. ”

Le bourg et le prieuré de Blanot (Saône-et-Loire, France) ©Alice Houston



Partenaire de la candidature de
Cluny et des Sites clunisiens européens
sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO



Les activités promues par les sites clunisiens

Les sites membres de la FESC engagent des actions de socialisation et d'éducation qui dépendent de leur identité culturelle. L'enquête lancée en 2020 a permis d'identifier que :

- 19% engageaient des activités sociales avec leur communauté locale
- 37% menaient des activités de recherche et de documentation
- 38% organisaient des activités pédagogiques
- 66% proposaient des activités aux visiteurs et aux touristes

In fine, 95% d'entre eux engagent des activités culturelles ou de promotions relatives à leur histoire et à leur patrimoine clunisien.

Transmettre et créer du lien social fait donc clairement partie de la « valeur » des sites clunisiens, qu'il sera indispensable de mettre en exergue dans le cadre de la candidature clunisienne. Dans cette perspective, il sera essentiel que soient fortement impliquées les communautés locales pour l'ensemble de ces actions dans l'ensemble des sites candidats.

Un inventaire systématisé et homogène de ces activités devra être réalisé pour établir les atouts, recueillir les besoins, révéler les lacunes et suggérer des propositions. Cette démarche permettra d'identifier un projet global de socialisation et de participation sociale généralisée dans tout le territoire européen.



Concert à l'église San Zoilo (Palencia, Espagne)



Marché d'été au pied de la tour des Fromages (Cluny, Saône-et-Loire, France)

A noter : les travaux effectués pour la constitution du pré-dossier ont permis la recension de 45 projets portés par des sites de 7 pays d'Europe.

Le saviez-vous ?

Les projets clunisiens sont coordonnés par des associations ou des structures à l'échelle régionale et nationale.



ViaCluny.ch, qui réunit les sites clunisiens de la Suisse, offre une visibilité numérique à ses sites membres et développe des chemins de randonnée.
viacluny.ch



Cluny Ibérica, qui fédère les sites de la péninsule Ibérique, coordonne la numérisation du patrimoine clunisien et met en place, tout au long de l'année, des conférences, des expositions et des concerts.
cluniberica.es



Le UK Cluniac Forum est un événement annuel qui rassemble les sites de l'Angleterre et de l'Écosse. Il est coordonné par le Lewes Priory Trust.
Lewespriory.org.uk



Les sites clunisiens italiens se réunissent régulièrement pour coordonner leurs efforts dans la valorisation de leur patrimoine et sensibiliser les collectivités publiques, du Piémont et de la Lombardie notamment. Leurs rencontres sont coordonnées par les administrateurs italiens de la Fédération.



En Allemagne, le site de Hirsau (Calw) relaie les actions de la Fédération et anime le réseau. En lien avec les associations du territoire, une liste exhaustive des sites du réseau hirsauvien a été dressée.



Le logis du prieur de Wenlock (Shropshire, Angleterre)

Le financement

Depuis 2018, la Fédération Européenne des Sites Clunisiens coordonne le financement de la mise en place de cette candidature internationale, par le concours financier des collectivités publiques françaises suivantes :

<p>le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté</p>	<p>le Conseil départemental de Saône-et-Loire</p>	<p>le Conseil départemental de la Loire</p>	<p>la Ville de Cluny</p>	<p>la Communauté de Communes du Clunisois</p>

Grâce à cet indispensable soutien, un budget de 85 000 € a été réuni en 2020 pour mener à bien l'étude ayant conduit à la rédaction du pré-dossier de la candidature.

Pour les années 2021-2024, décisives car correspondant à la rédaction de la candidature, le budget annuel sera compris entre 150 000 € et 250 000 €, toujours coordonné et assumé par la Fédération Européenne des Sites Clunisiens.

Les sites clunisiens qui le souhaitent peuvent contribuer à cet effort financier exceptionnel, sur la base du volontariat.

Dès 2021, deux d'entre eux ont rejoint la Ville de Cluny en votant pour la FESC une participation UNESCO exceptionnelle d'un montant de 5 000 € chacune :

- la Ville D'AUTUN (Saône-et-Loire, France),
- la Ville de ROMAINMÔTIER-ENVY (Vaud, Suisse).

Ce soutien très précieux permet de consolider le budget ad hoc que la FESC met en place pour cette candidature d'envergure, mais il permet aussi d'envoyer un signal fort aux collectivités régionales, départementales et cantonales, qui ne peuvent qu'être davantage incitées à rejoindre le cercle des financeurs, qui s'ouvrira dès 2022.

de la candidature



Le Jugement Dernier, tympan de la cathédrale d'Autun (Saône-et-Loire, France)

Pour leur partenariat financier exceptionnel, Autun et Romainmôtier sont « partenaires de la candidature UNESCO » de Cluny et des Sites clunisiens européens.

Les sites candidats retenus pour la 1ère proposition de liste clunisienne, en 2022, seront invités à fournir des rapports, des documents ou études, en fonction de leurs caractéristiques et du fonds documentaires existant pour chacun d'entre eux. En outre, ils devront mettre en œuvre – ou intensifier – les activités dites « de socialisation » évoquées précédemment, sur les recommandations qui leur seront alors faites.

Le budget nécessaire à ces actions sera à la charge de chaque site candidat. Il est aujourd'hui estimé entre 5 000 € et 10 000 € par an, et il pourra être pensé dans le cadre du partenariat mis en place avec les collectivités publiques – Régions, Départements, Cantons, Provinces, etc.

Ainsi, les coûts financiers pour les sites clunisiens candidats seront extrêmement faibles au regard des enjeux pour eux. En outre, le développement de la candidature, pensé comme progressif et pragmatique, sera jalonné tous les ans de points d'étape qui permettront à chaque site candidat et à tous ses partenaires de se situer dans la feuille de route qui aura été établie.



Choisir les sites qui

Il sera fondamental d'identifier les sites et d'en déterminer le nombre susceptible de composer une liste, qui sera considérée par le Centre du patrimoine mondial comme un seul et même bien dans son ensemble.

A

Il est d'ores et déjà évident que les quelque 2 000 sites répertoriés sur la base Clunypedia ne seront jamais éligibles dans leur ensemble.

D'une part, en raison de leur trop grand nombre ; d'autre part, parce que l'exigence d'une gestion et d'une conservation efficaces de ce patrimoine, aujourd'hui comme

demain, conjuguée à celle de la nécessité d'établir un lien clair et évident avec la liste implique une sélection effective, crédible et équilibrée pour sa constitution. Pour cette raison, il est nécessaire que chacun des sites clunisiens candidats soit examiné de manière détaillée afin de mesurer sa capacité à satisfaire aux conditions techniques de l'analyse rigoureuse à laquelle le Comité du patrimoine mondial s'appliquera. La première analyse consistera

à déterminer la manière dont chaque site clunisien candidat contribue à la définition globale de la liste, pour en déterminer son degré d'incorporabilité. Ses qualités « obligatoires », qui en permettront la validation technique de la valeur, seront son authenticité, son intégrité, son exclusivité, sa gestion correcte et sa conservation. Toutes ces caractéristiques permettront d'établir le critère avec lequel il conviendra de choisir les lieux représentatifs de la candidature.

B

Ceci étant fait, les propriétaires et gestionnaires des sites candidats à la candidature devront contribuer aux ressources techniques pour la phase de rédaction du dossier et de traitement de

la candidature. Mais ils devront aussi souscrire aux principes de la Convention du patrimoine mondial et s'engager à en respecter les obligations. Pour cette candidature en série et internationale, il sera nécessaire à chaque site de participer à des alliances institutionnelles et à

des organes collégiaux pour la gouvernance de la liste clunisienne dans son ensemble. Ce processus de sélection ne sera pas définitif et unilatéral : toute la phase de préparation du dossier, ainsi que la consultation technique et le traitement du dossier peuvent connaître des hauts et des bas.



le cloître de l'abbaye de San Benedetto Po (Lombardie, Italie)

composeront la liste

Le site clunisien		Conditions d'inscription sur la liste PM					
		Authenticité		Intégrité		Gestion et conservation	
Attributs VUE	Trait 1						
	Trait 2						
	Trait 3						
	Trait 4						
	...						
Vérification ?		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non

Proposition initiale



« On estime que de 110 à 130 sites pourraient constituer une 1ère proposition de liste. »

Mais l'incontournable critère d'engagement dans la gestion de la candidature, faute de capacité ou de volonté de la part des gestionnaires du site, pourrait réduire cette 1ère fourchette à un éventail de 60 à 90 sites clunisiens.

Pour ce qui concerne les sites qui ne participeront pas à la composition finale de la liste, ils pourraient être intégrés dans une liste additionnelle, intitulée « Sites associés », qui reprendrait les caractéristiques du bien déclaré. Ceux-ci pourraient d'ailleurs faire partie d'un futur casting à l'occasion d'une extension éventuelle de la liste clunisienne inscrite sur la liste du Patrimoine mondial.



L'arc San Benito de Sahagún (León, Espagne)



Le planning

C'est au cours du second semestre 2021 que débutera officiellement le processus de candidature pour une liste UNESCO de Cluny et des Sites clunisiens européens.

Phase de rédaction du dossier



Ouverture de la candidature aux sites

À partir du 9 juillet 2021 sont ouvertes, à Charlieu (Loire, France), les candidatures à tous les sites membres de la Fédération souhaitant rejoindre la liste du bien clunisien.

Les 8-9 octobre 2021 seront présentées à Cluny (Saône-et-Loire, France) les 1^{ères} candidatures enregistrées en Europe par la Fédération.

Création des comités territoriaux UNESCO

À partir d'octobre 2021 seront mis en place les comités UNESCO qui, par pays, régions ou départements (en fonction de la configuration et de la spécificité de chaque territoire concerné), travaillera avec l'équipe du Bureau de la candidature pour les sites candidats de leurs territoires.

La composition de ces comités territoriaux reflétera la diversité des acteurs concernés par la candidature et permettra d'entretenir efficacement :

- les relations avec les communautés locales (pour une conscience sociale locale dynamisée)
- les relations avec l'administration publique des sites clunisiens concernés
- les rapports avec les groupes d'intérêt, locaux et régionaux.

Les 1ers comités territoriaux seront présentés à Cluny, les 8-9 octobre 2021.

Constitution des groupes de travail consultatif

Le Bureau de la candidature sélectionnera des experts qui participeront en fonction des besoins au conseil scientifique, au conseil pour le patrimoine mondial et au conseil social au cours des prochaines années.



Nils Monbaron
Syndic de Romainmôtier

“ En 1994, les fondateurs de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens veulent mettre en valeur le patrimoine laissé par les moines de Cluny et redessiner sur la carte de l'Europe le réseau tissé par l'*Ecclesia cluniacensis* en lui donnant une vocation à la fois historique, culturelle et touristique. En 2005, le Conseil de l'Europe décerne le titre de Grand Itinéraire culturel au réseau de la Fédération. En 2021, depuis plus d'un quart de siècle, la Fédération revisite le passé clunisien européen et permet de mieux situer l'influence de l'abbaye de Cluny sur la société d'alors et dans la formation d'une Europe en devenir. Ce travail de recherches et d'échanges possède bien une vocation universelle. ”

© Michel Gaudard / Paul de Romainmôtier (Vaud, Suisse)



Partenaire de la candidature de
Cluny et des Sites clunisiens européens
sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO

Comment déclarer formellement sa candidature ?

Les sites clunisiens souhaitant entrer dans le processus de la constitution d'une liste peuvent le faire à compter du 9 juillet 2021.

Si le site est propriété d'une collectivité publique

(municipalité, Conseil départemental ou autre), son maire ou président est invité à faire voter son assemblée délibérante sur une entrée officielle en lice. Il doit en informer ensuite le président de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens en lui en faisant parvenir le procès-verbal de la délibération.

Si le site est propriété d'une personne morale privée

(association, fondation...), son président ou directeur est invité à faire voter son conseil d'administration sur cette question et à faire parvenir au président de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens le procès-verbal de cette décision.

Si le site est propriété d'une personne physique,

celle-ci est invitée à exprimer son souhait de se porter candidat auprès du président de la Fédération par écrit. Dans ce cas comme pour celui d'une propriété d'une personne morale, il sera essentiel de rapidement associer à la

démarche les collectivités locales concernées - municipalités, communautés de communes ou d'agglomération. Les démarches conjointes publiques-privées sont évidemment fortement recommandées dès cette entrée en candidature.



L'abbaye de Tyniec (Petite-Pologne, Pologne)



André Accary
Président du Conseil départemental
de la Saône-et-Loire

“ Nous encourageons tout ce qui permet de valoriser notre beau département de Saône-et-Loire et contribuer ainsi à son attractivité. Les sites clunisiens comptent parmi les trésors de notre histoire et nous continuerons d'être à leurs côtés pour que le patrimoine clunisien soit reconnu patrimoine universel. ”

Le village d'Iguerande (Saône-et-Loire, France) ©Mairie d'Iguerande



Partenaire de la candidature de
Cluny et des Sites clunisiens européens
sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO



Une fois la candidature

Après que le président de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens a accusé réception auprès des élus, propriétaires et gestionnaires de leur intention formelle d'inscrire leur site dans la dynamique de la candidature UNESCO commence alors pour eux une aventure culturelle qui se bâtera étape par étape, au fil de l'élaboration des

déclarée auprès de la Fédération...

outils méthodologiques, dont les premiers seront présentés à Cluny les 8 et 9 octobre 2021. Mais les sites officiellement candidats commenceront d'ores et déjà à travailler avec la Fédération.

Des éléments d'identification personnalisée Candidature Clunisienne au Patrimoine mondial sont offerts par la Fédération aux sites clunisiens candidats



Sites Clunisiens
Candidature
Patrimoine Mondial

1. Communication candidature UNESCO

Les sites candidats seront inscrits dans la communication « Candidature Patrimoine Mondial » de la Fédération. Ils seront présentés sur le site officiel de la candidature ainsi que sur tous les supports de communication dédiés. Ils devront communiquer également sur leur candidature dans le cadre de la charte spéciale qui leur sera alors remise.

2. Mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux

La candidature clunisienne sur la Liste du patrimoine mondial ne peut se concevoir que dans la perspective d'une participation et d'une adhésion à la démarche de l'ensemble des personnes et structures liées au site clunisien. Cet élargissement sera progressif mais il nécessite que toutes soient parfaitement identifiées et sensibilisées à ce projet commun. Il appartiendra aux responsables de chaque site d'amorcer cette sensibilisation et d'identifier dans un premier temps les ressources humaines, documentaires et logistiques à leur disposition.

3. Identification des activités de socialisation propres au site

La dimension « immatérielle » de la candidature clunisienne consiste à identifier et analyser les activités qui se structurent autour du patrimoine des sites candidats. Le cas échéant, il sera nécessaire de mettre en œuvre dès que possible celles qui pourraient faire défaut dans le cadre de la formulation de la valeur universelle exceptionnelle de la candidature.

4. Constitution des comités territoriaux

Les acteurs locaux de chaque site candidat travailleront dans le cadre d'un comité territorial UNESCO dont le périmètre sera déterminé en fonction de la configuration de chacun d'entre eux, de leurs particularités et de leurs régions. Ce comité de travail sera le rouage indispensable qui permettra de faire la liaison entre les sites candidats et l'équipe du Bureau de la candidature, qui travaillera à l'échelle internationale. Les premiers seront présentés à Cluny, en octobre 2021.



Sites Clunisiens
Candidature
Patrimoine Mondial

Charlieu
Loire - France



Signalétique à Lewes (Sussex de l'Est, Angleterre)

Bibliographie indicative

Publication FESC

Cluny et les Sites clunisiens, Projet Patrimoine Mondial, pré-dossier 2020, Fédération Européenne des Sites Clunisiens, décembre 2020, Cluny

Documents WH UNESCO et ICOMOS

Declaración de Québec sobre la preservación del espíritu del lugar, ICOMOS, 2008

Déclaration de Budapest, WH COMMITTEE, 26^{ème} session, célébration du 30^{ème} anniversaire de la Convention du patrimoine Mondial

Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, WHC UNESCO, 2019
Global Strategy for a Representative, Balanced and Credible World Heritage List, WH COMMITTEE, 18TH session, 1994

Policy Compendium, WHC UNESCO. <https://whc.unesco.org/en/compendium/>

Manual-preparing world heritage nominations, WHC UNESCO, 2011

Publications scientifiques

Université de Münster :

www.uni-muenster.de/Fruehmittelalter/es/Projekte/Cluny/BiblClun/reglero_cluny-espagne.html

BIBLIOTHECA CLUNIACENSIS NOVISSIMA - Cluny dans le monde scientifique :

www.uni-muenster.de/Fruehmittelalter/es/Projekte/Cluny/Links/index.shtml

REGLERO DE LA FUENTE, Cluny en España, Carlos Manuel, 2007

"May the angels lead into Paradise" : staging the Cluniac liturgy in medieval Hispanic priories, SENRA, José Luis, 2017

La Orden de Cluny, germen y trascendencia, PERRINO, Zoilo, 2020

Autres articles et références

Cluny, el primer gran imperio monástico, Diario LA VANGUARDIA, 13/08/19

Fédération Européenne des Sites Clunisiens :

www.sitesclunisiens.org et www.clunypedia.com

Les Sites Clunisiens,
Candidature pour le Patrimoine Mondial,
le lancement est une édition de la
Fédération Européenne des Sites Clunisiens
Tour des Fromages,
71250 Cluny - France
SIRET : 42335670800010

Valeur de cette brochure : 10€
Juillet 2021

Directeur de la publication : Rémy Rebeyrotte, président
Responsable de la publication : Christophe Voros, directeur
Directeurs éditoriaux : Enrique Saiz Martin, Christophe Voros
Coordination technique : Morgan Monterrat
Composition et maquette : Agence Siclik - www.siclik.fr
Crédits photographiques : Fédération Européenne des Sites Clunisiens, Siclik, Ville de Cluny,
Lewes Priory Park, Ville de La Charité-sur-Loire, Christophe Voros,
Enrique Saiz, Zoilo Perrino, whc.unesco.org.
Photo de couverture : La tour des Fromages, le clocher dit de l'Eau bénite et le clocher
de Notre-Dame de Cluny (C. Voros).

Cluny et les Sites clunisiens européens Candidature sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO

Contact

Fédération Européenne des Sites Clunisiens
Tour des Fromages, 71250 Cluny - France

unesco@sitesclunisiens.org

La candidature sur
sitesclunisiens.org

Ce document a été élaboré par la Fédération Européenne des Sites Clunisiens,
avec le soutien financier de :

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



Loire
LE DÉPARTEMENT





**Sites Clunisiens
Fédération Européenne**

**Promotrice
de la candidature UNESCO
de Cluny et des
Sites clunisiens européens**